

Le Mans, le 15 mai 2014

LA SITUATION S’EST DÉGRADÉE :

LES SALAIRES BAISSENT,

LE TRAVAIL N’EST PLUS RECONNU

ET LES AGENTS NE SONT PLUS RESPECTÉS !

**Rattrapage des cotisations sociales :**

**ça pèse sur la feuille de paie !**

Depuis 2010, le taux de retenue sur les traitements augmente régulièrement.

En 10 ans, il passera de 7,85 % à 11,10 % soit autant de moins sur les salaires, déjà impactés par le gel du point.

**En finir avec le ridicule :**

- supplément familial de traitement : 2,29 € par mois pour le premier enfant ;

- indemnité de travail de nuit (21 heures/6 heures du matin) : 9,60 € ;

- indemnité de travail du dimanche : 40 € ;

- indemnité d’hébergement dans le cadre d’un déplacement professionnel : 60 € pour se loger et se nourrir.

**Ralentissement des promotions :**

**les carrières sont bloquées !**

« *Pour booster ma carrière, j’ai décidé de passer l’examen professionnel de rédacteur et je l’ai eu du premier coup !*

*C’était en 2009. Depuis, impossible d’être nommée alors que j’en exerce déjà les missions* ». Anna, fonctionnaireterritoriale, 42 ans.

**En finir avec les idées reçues : les agents de la fonction publique ne sont pas**

**des privilégiés !**

- Salaire d’embauche d’un jeune enseignant, après 5 ans d’études : 1 800 € ;

- près de 20 % d’écart salarial entre les femmes et les hommes,

- 400 € de plus par mois en moyenne pour un cadre du privé que pour un cadre

 de la fonction publique

IL EST URGENT

DE REVOIR LES SALAIRES

À LA HAUSSE !

CE QUE VEUT LA CFDT

**Des mesures immédiates, pour tous les agents :**

- une augmentation conséquente de la valeur du point,

- l’attribution de points d’indice, préalablement à la refonte des grilles,

- une réforme immédiate du supplément familial : fin de la proportionnalité, 30 € par mois dès le premier enfant et prise en compte de la situation des familles monoparentales.

**La refonte des grilles indiciaires, pour recréer de l’attractivité :**

- en reconnaissant mieux les qualifications au moment du recrutement,

- en reconnaissant mieux l’expérience acquise,

- en donnant du dynamisme aux carrières : l’amplitude indiciaire ne doit pas être inférieure à 2 entre le premier et le dernier échelon d’un corps ou d’un cadre d’emploi,

- en augmentant le nombre de promotions et en veillant à ce qu’elles soient suivies d’effets,

- en aménageant les fins de carrières :

« *Paul, 50 ans vérificateur, au dernier échelon de son grade de carrière et 12 ans devant lui*

*sans promotion. C’est inacceptable* ».

**Un régime indemnitaire transparent et juste :**

la part des indemnités dansla rémunération a considérablementaugmenté, mais pas partout et pas pourtous. La CFDT veut mettre fin à cesinégalités et revendique :

- des règles claires et connues de tous pour l’attribution des primes et indemnités ;

- la transformation d’une large partie des primes et indemnités en rémunération indiciaire, sans perte de pouvoir d’achat pour les agents ;

- une révision complète des primes liées aux sujétions spéciales : primes de nuit, indemnités de travail du dimanche et des jours fériés, indemnisation de déplacement.

L’AVANCEMENT D’ÉCHELON

DOIT SE FAIRE AU MÊME

RYTHME POUR TOUS !

Monsieur le Préfet, dites au gouvernement que les fonctionnaires en ont assez……..

La CFDT demande que le gouvernement entende les revendications des agents, il doit ouvrir sans délai de véritables négociations salariales et donner aux agents les conditions qui leur permettent de remplir leurs missions au service des usagers.